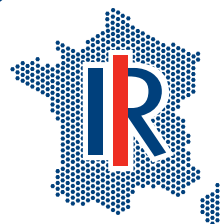


DÉCEMBRE 2020

CONVENTION TRAVAIL, ENTREPRISES ET POUVOIR D'ACHAT



CONVENTION
des Républicains

SOMMAIRE

LES CONSTATS	3
RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE DE LA CONVENTION « TRAVAIL, ENTREPRISES ET POUVOIR D'ACHAT »	8
NOS PRIORITÉS	10
NOS PROPOSITIONS	11
SORTIR DE LA CRISE	11
01. Réduire la TVA de 10% à 5,5% pour l'hôtellerie-restauration	11
02. Créer un dispositif d'accès au travail destiné aux jeunes.....	11
03. Augmenter l'aide alimentaire en luttant contre le gaspillage	12
04. Transformer une partie des prêts garantis (PGE) par l'État en fonds propres.....	12
05. Créer un crédit d'impôt relocalisation et exiger le remboursement des aides publiques aux entreprises qui délocalisent.....	13
CONCILIER RELANCE ÉCONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE	14
06. Créer un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne et investir dans les secteurs stratégiques..	14
07. Instaurer la priorité locale dans la commande publique.....	15
08. Permettre aux entreprises de fixer elles-mêmes, par un référendum interne, le temps de travail qu'elles appliqueront.....	16
09. Simplifier drastiquement le Code du travail.....	16
10. Baisser de 25 milliards d'euros les charges patronales pesant sur l'ensemble des salaires	17
11. Augmenter de 5% le salaire net de 90% des ménages en divisant par deux la CSG pesant sur le travail.....	17
12. Défisicaliser et exonérer de charges sociales la participation et l'intéressement.....	18
13. Conditionner le versement du RSA à au moins 10 heures hebdomadaires d'activité d'intérêt général...	19
14. Favoriser l'accès à la propriété des locataires de HLM.....	19
MESURES COMPLÉMENTAIRES	20
ASSUMER LA PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE	22
ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT	23

Convention Travail, entreprises et pouvoir d'achat

Décembre 2020

La crise inédite que nous traversons a des conséquences économiques et sociales désastreuses : à la fin de l'année 2020, il est probable que la France affiche 11% de chômage, 11% de déficit public et 11% de récession du PIB. La dette publique, qui continuait d'augmenter à rebours de nos voisins européens, avoisinera les 120% du PIB. Selon le Secours catholique, le nombre de pauvres augmentera de près d'un million cette année pour franchir les dix millions.

Cette situation nous impose de mettre en place des mesures exceptionnelles pour empêcher les faillites d'entreprises, sauver des emplois et soutenir nos concitoyens les plus fragiles. Elle met aussi en exergue les failles de notre économie que seules des réformes structurelles inscrites dans un agenda de long terme permettront de combler.

Il nous faut sauver un maximum de nos entreprises et de nos emplois. Mais cela ne suffira pas : il faut créer les conditions d'une réindustrialisation de notre pays. Si les conséquences de la crise sont plus graves en France que chez beaucoup de nos voisins, et notamment qu'en Allemagne, c'est que tous nos indicateurs économiques étaient dégradés bien avant la crise. La sous-compétitivité chronique de notre économie et sa désindustrialisation ne datent pas du quinquennat d'Emmanuel Macron, mais force est de constater que son gouvernement n'a rien fait de décisif pour y remédier car aucune réforme structurelle n'a été entreprise.

Parmi les grands pays industrialisés, la France est le pays qui a connu la plus forte désindustrialisation durant les dernières décennies. Alors que la France souffre d'un déclassement des classes moyennes et d'un chômage de masse, nous avons besoin d'une stratégie à moyen et long terme pour relancer « la machine France », pour renforcer la compétitivité de nos entreprises, pour réindustrialiser notre pays, pour réduire notre dépendance énergétique et industrielle, pour valoriser le travail et l'initiative plutôt que l'assistanat. Nous devons conjuguer compétitivité et participation, réindustrialisation et pouvoir d'achat. Les salariés et les chefs d'entreprise ont fondamentalement un intérêt commun : le redressement de l'économie française. Relances économique et sociale vont de pair. On ne redistribue pas des richesses sans se préoccuper d'abord de les produire. Nous présenterons donc un plan complet à la fois pour sauver à court terme le maximum d'emplois et pour que la France redevienne une société de pleine activité.

Christian JACOB

Président des Républicains

LES CONSTATS

L'ampleur inédite de la crise économique et sociale

L'un des pays les plus touchés par l'épidémie de Covid-19 :

la crise économique que nous traversons est le résultat de la crise sanitaire (et des mesures pour l'endiguer) qui nous a plus frappé que certains de nos voisins. Au 3 décembre 2020, le nombre de morts liés à cette épidémie en France s'élève désormais à 54 140 (contre un total de 18 260 en Allemagne). La France est le 13^e pays le plus touché par l'épidémie avec une mortalité de 83 décès pour 100 000 habitants (l'Allemagne est le 67^e pays le plus touché avec 22 décès pour 100 000 habitants).

Pire récession d'Europe au 1^{er} trimestre 2020 : selon Eurostat, la France a connu la pire récession de tous les pays européens au 1^{er} trimestre 2020 ; notre pays étant encore plus frappé que l'Espagne (- 5,2%) ou l'Italie (- 4,7%). Sur l'ensemble de l'année 2020, il est probable que notre économie connaisse la pire récession d'Europe avec l'Espagne et l'Italie (la récession atteindrait en 2020 - 9,4% en France, - 9,9% en Italie et -12,4% en Espagne selon les dernières prévisions de la Commission européenne).

Chômage de masse : à la fin de l'année 2020, il est probable que la France affiche 11% de chômage.

Explosion de la pauvreté : d'après le dernier rapport du Secours catholique, 10 millions de personnes sont dans une situation de pauvreté (+ 1 million par rapport à l'année précédente). C'est huit fois plus que dans les années 1980. Plus de la moitié des ménages pris en charge par les organismes d'aide alimentaire disposent de moins de 9 euros par jour de reste pour vivre par personne.

4 ménages sur 10 sont même dans l'incapacité de couvrir leurs dépenses alimentaires quotidiennes.

Avant même la crise sanitaire, une situation économique très fragile

La France doit faire face à cette gigantesque crise sanitaire, économique et sociale alors que sa situation était déjà singulièrement fragilisée. Avant même la crise sanitaire et économique que nous traversons, le bilan économique d'Emmanuel Macron était médiocre, faute d'avoir mené la moindre réforme de structure.

Pire déficit public de la zone euro pour la première fois de son histoire : en 2019, la France a eu 3% de déficit public contre 0,6% de déficit pour la moyenne de la zone euro (seule la Roumanie a eu un déficit public supérieur parmi les pays de l'Union européenne). Jamais la France n'avait eu le déficit le plus élevé de la zone euro.

Pire déficit commercial d'Europe : en 2019, le déficit commercial de la France a atteint 58,9 milliards d'euros, soit le déficit commercial le plus élevé de tous les pays de l'Union européenne. Et la situation se détériore en 2020 : le déficit commercial s'est creusé en septembre 2020 à 10 milliards d'euros, amenant à un montant de 68 milliards pour le déficit prévu en 2020 selon une étude de l'institut Coe-Rexecode.

Record européen de prélèvements obligatoires : selon Eurostat, la France a atteint en 2018 un record historique et européen de prélèvements obligatoires (impôts, taxes, charges sociales) de 48,4% du PIB (+ 0,1 point en un an). Selon l'INSEE dont les méthodes de calcul diffèrent, le taux de prélèvements obligatoires en 2019 (44,1% du PIB) est plus élevé qu'à la fin du mandat de Nicolas Sarkozy. Il devrait atteindre 45,2% du PIB en 2020. Emmanuel Macron promet de ne plus augmenter les impôts, mais il les a déjà augmentés pour des millions de Français.

Rappel des principales hausses de fiscalité décidées depuis 2017 :

- › Augmentation massive de 25% de CSG pour plus de 7 millions de retraités en 2018 (à partir de 2019, une partie seulement des retraités a été exonérée de cette hausse).
- › Hausse sans précédent des taxes sur les carburants et le chauffage (gaz, fioul, gasoil, essence) appliquées en 2018 et qui n'ont jamais été supprimées (seules les futures hausses à partir de 2019 ont été annulées).
- › Hausse de la fiscalité des PEL à partir de 2018,
- › Quasi-gel des pensions de retraite et des prestations familiales en 2019 et 2020.

Des dépenses publiques qui augmentent plus qu'avec François Hollande : selon l'INSEE, les dépenses publiques ont accéléré en 2019 (+ 2,6% en valeur) alors que l'augmentation moyenne sous le quinquennat de François Hollande était nettement inférieure (+ 1,4% par an de 2013 à 2017). La Cour des comptes s'alarmait avant la crise, en février 2020, que le redressement des finances publiques soit « *quasiment à l'arrêt* ». Le nombre total d'emplois dans la fonction publique a augmenté en 2019 (de 24 400 selon l'INSEE) alors qu'Emmanuel Macron s'était engagé à le réduire de 120 000 sur le quinquennat. Son objectif de réduire de 50 000 les effectifs de la fonction publique d'État ne sera pas atteint : seuls 47 postes ont été supprimés pour l'année 2020...

Une dette publique record : dès septembre 2019, la dette publique française avait franchi les 100% du PIB selon l'INSEE.

Un taux de chômage élevé qui baisse moins vite que chez nos voisins : selon Eurostat, la France avait en 2019 le 4^e taux de chômage le plus élevé d'Europe. En trois ans, il a baissé nettement moins que la moyenne européenne (- 1,5 point contre - 2,4 points).

Le record européen d'imposition des entreprises : selon la Banque mondiale, les entreprises françaises ont un taux moyen d'imposition total (charges sociales, impôt sur les sociétés, impôts de production) de 60,7% des bénéfices commerciaux (20 points de plus que la moyenne européenne, deux fois plus que le Royaume-Uni). L'imposition totale des entreprises a même augmenté en France en 2019 (+ 0,3 point) alors qu'elle baissait chez nos voisins (- 0,6 point pour la moyenne européenne). Selon une étude de l'institut COE-Rexecode publiée en 2018, les prélèvements obligatoires pesant sur l'industrie française atteignent 28% de la valeur ajoutée contre 17% en Allemagne. C'est un handicap massif pour la France, qui plombe notre production industrielle. Le total des prélèvements obligatoires pesant sur l'industrie représente deux fois le résultat d'exploitation en France, contre 80% en Allemagne.

Un carcan administratif très contraignant pour les entreprises qui ne leur permet pas d'être compétitives. Le manque de lisibilité et de stabilité des normes et de la fiscalité tend à les pénaliser à la fois dans leur dimension commerciale voire exportatrice et dans leur vie quotidienne. Le droit du travail est inadapté aux besoins des entreprises : notre Code du travail nuit à l'efficacité du fonctionnement des entreprises par sa complexité. Il compte quelque 3 300 pages (tandis que le droit du travail suisse en compte par exemple à peine 200).

Le pays de l'OCDE où la quantité de travail par habitant est la plus faible (moyenne de 630 heures par habitant et par an contre 722 en Allemagne), notamment en raison des 35 heures et de l'âge de départ à la retraite. Dans les faits, très peu d'entreprises dérogent aujourd'hui à la durée légale de 35h. Selon l'INSEE, la proportion de salariés à temps complet travaillant 35h ou moins par semaine est stable depuis les années 2000 (environ 50%), après une période de forte baisse du temps de travail.

Une désindustrialisation massive : en 1980, la France comptait 5,3 millions d'emplois industriels contre 3,2 millions en 2019. L'emploi industriel est passé de 20% de la population active en 1990 à 13% en 2018, contre 25% en Allemagne et 20% en Italie. 62% du personnel des entreprises françaises travaille hors de France, contre 38% pour les entreprises allemandes. Depuis 2017, le gouvernement prétend venir au chevet de l'industrie française mais les dépeçages se multiplient : les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, le dépeçage d'Alstom ou les déboires d'Ascoval ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

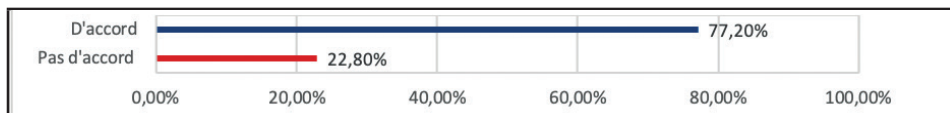
La perte de souveraineté industrielle : la crise sanitaire actuelle révèle l'urgence de réduire notre dépendance industrielle et renforcer notre autonomie stratégique. Il faut une réflexion poussée sur les secteurs stratégiques à relocaliser, l'incapacité à produire suffisamment de tests ou d'appareils respiratoires n'étant qu'un terrible révélateur de notre dépendance industrielle. Par exemple, 80% des substances actives des médicaments sont fabriqués en dehors de l'Union européenne.

Un investissement faible dans la recherche et le développement : rapportée au PIB et en intégrant la R&D de défense, la dépense de R&D représente 0,86% du PIB, ce qui place la France nettement en-dessous des pays leaders (les pays nordiques, la Corée ou l'Allemagne) et de l'objectif de Lisbonne de 1 % du PIB.

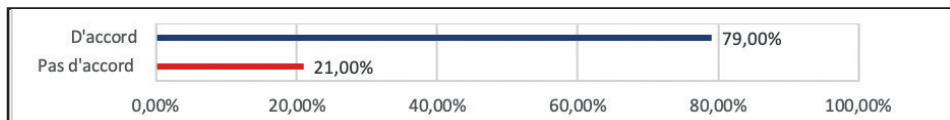
Résultats du questionnaire de la convention

« Travail, entreprises et pouvoir d'achat »

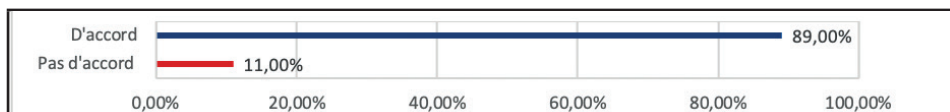
1. Êtes-vous favorable à la réduction de la TVA de 10% à 5,5% pour l'hôtellerie-restauration ?



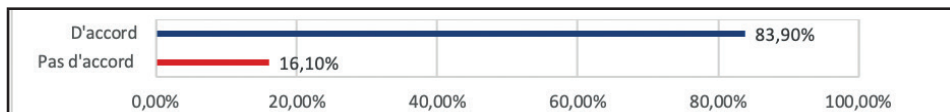
2. Êtes-vous favorable à la création d'un dispositif d'accès au travail destiné aux jeunes ?



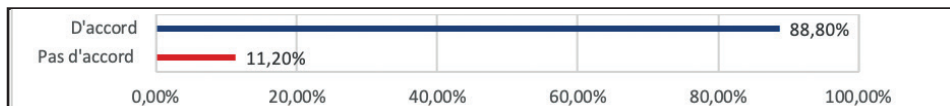
3. Êtes-vous favorable à ce que toutes les grandes surfaces de plus de 200 m2 soient obligées de donner leurs invendus alimentaires à des associations ?



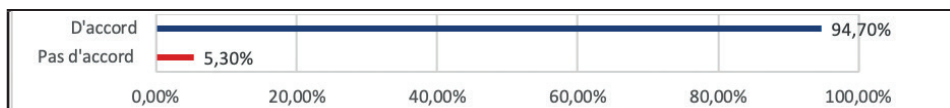
4. Êtes-vous favorable à la transformation d'une partie des prêts garantis par l'état (P.G.E) accordés aux PME en fonds propres afin de les sauver de la faillite ?



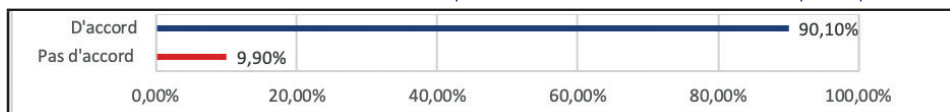
5. Êtes-vous favorable à la création d'un crédit d'impôt relocalisation avec une exonération de l'impôt sur les sociétés durant 3 ans, pour les entreprises qui réinstallent leur activité en France ?



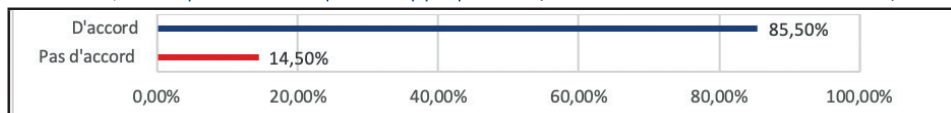
6. Êtes-vous favorable à la création d'un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne privée et investir dans les secteurs stratégiques ?



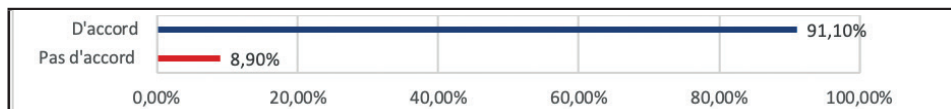
7. Êtes-vous favorable à l'instauration de la priorité locale dans la commande publique ?



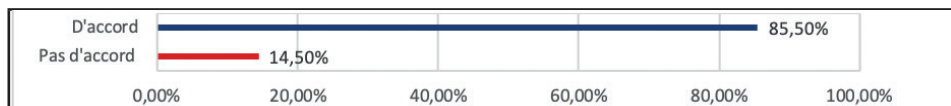
8. Êtes-vous favorable à ce que les entreprises fixent elles-mêmes, par un référendum interne, le temps de travail qu'elles appliqueront (de 35 à 40 heures hebdomadaires) ?



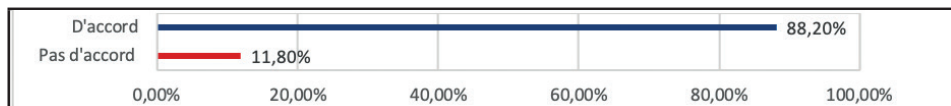
9. Êtes-vous favorable à la simplification drastique du Code du travail et à ce qu'aucune norme nationale ne soit plus contraignante que les normes européennes ?



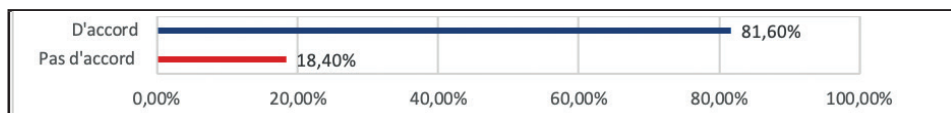
10. Êtes-vous favorable à une baisse de 25 milliards d'euros des charges patronales pesant sur l'ensemble des salaires et la suppression de la fiscalité de transmission des entreprises familiales ?



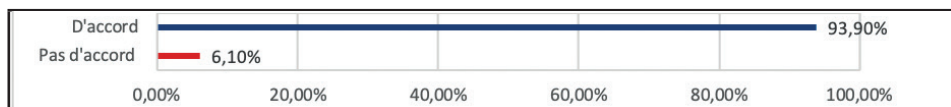
11. Êtes-vous favorable à l'augmentation de 5% du salaire net de 90% des ménages de divisant par deux de la CSG pesant sur le travail ?



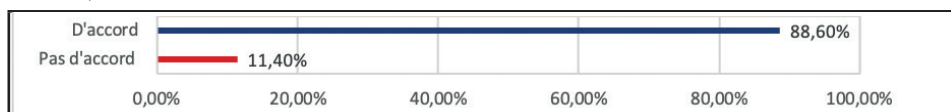
12. Êtes-vous favorable à la défiscalisation et à l'exonération des charges sociales pesant sur la participation et l'intéressement ?



13. Êtes-vous favorable au conditionnement du versement du RSA à au moins 10 heures hebdomadaires d'activité d'intérêt général ?



14. Êtes-vous favorable à ce qu'on favorise l'accès à la propriété des locataires de l'HLM en expérimentant la mise en vente par des bailleurs sociaux de 5% des logements sociaux chaque année ?



NOS PRIORITÉS

SORTIR DE LA CRISE

1. Réduire la TVA de 10% à 5,5% pour l'hôtellerie-restauration
2. Créer un dispositif d'accès au travail destiné aux jeunes
3. Augmenter l'aide alimentaire en luttant contre le gaspillage
4. Transformer une partie des prêts garantis par l'Etat en fonds propres
5. Créer un crédit d'impôt relocalisation et exiger le remboursement des aides publiques aux entreprises qui délocalisent

CONCILIER RELANCE ÉCONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE

6. Créer un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne privée et réorienter la recherche publique vers les secteurs industriels stratégiques
7. Instaurer la priorité locale dans la commande publique
8. Permettre aux entreprises de fixer par un référendum interne le temps de travail qu'elles appliqueront
9. Simplifier drastiquement le Code du travail et garantir qu'aucune norme nationale ne soit plus contraignante que les normes européennes
10. Baisser de 25 milliards d'euros les charges patronales pesant sur l'ensemble des salaires et supprimer la fiscalité de transmission des entreprises familiales
11. Augmenter de 5% le salaire net en divisant par deux la CSG pesant sur le travail
12. Défisicaliser et exonérer de charges sociales la participation et l'intéressement et permettre aux entreprises familiales de transmettre à titre gratuit 15% de leur capital à leurs salariés
13. Conditionner le versement du RSA à au moins 10 heures hebdomadaires d'activité d'intérêt général
14. Favoriser l'accès à la propriété des locataires de HLM en expérimentant la mise en vente annuelle de 5% du parc de logements sociaux

ANNEXE

Plan de financement par la lutte contre les fraudes sociale et fiscale, les dérives de l'assistanat, les dépenses publiques inefficaces et les incitations à l'immigration

NOS PROPOSITIONS

SORTIR DE LA CRISE

La priorité est de sauver nos entreprises et nos emplois, en prenant des mesures d'urgence pour sauver les secteurs les plus touchés par la crise. Les mesures gouvernementales et le plan de relance sont insuffisants pour sortir de la crise économique et sociale inédite que nous traversons.

01. Réduire la TVA de 10% à 5,5% pour l'hôtellerie-restauration

Dans le contexte de fragilisation sans précédent de nos hôtels, bars et restaurants, il est nécessaire de revenir au taux réduit antérieur. Les décisions prises dans le cadre de la crise sanitaire pourraient provoquer une faillite pour 15% des établissements. Nous ne pouvons l'accepter alors que le secteur représente plus d'un million d'emplois.

02. Créer un dispositif d'accès au travail destiné aux jeunes

Plutôt que de multiplier les aides pour les jeunes qui s'élèvent à plus de 6 milliards d'euros (3,4 milliards d'euros au sein de la mission budgétaire "relance" dont les repas à 1 € pour les boursiers, la prime de 200 € pour les étudiants et jeunes ayant perdu leur emploi auxquels s'ajoutent 1 milliard d'euros du "plan jeunes" et les 1,1 milliard d'euros de prime aux Français les plus modestes parmi lesquels les boursiers et les jeunes de moins de 25 ans percevant l'APL, prévu au titre du PLFR 4), nous proposons un contrat de travail spécifique pour la jeunesse. Les six premiers mois de salaire seraient pris en charge par l'État (sur le modèle de la prise en charge du travail partiel) ; mesure suivie d'une exonération totale de cotisations sociales de deux ans pour l'entreprise ou la structure qui embaucherait un jeune en CDI.

03. Augmenter l'aide alimentaire en luttant contre le gaspillage

Le seuil de 400 m² à partir duquel les grandes surfaces doivent donner leurs invendus alimentaires à des associations sera abaissé à 200 m², afin d'inclure dans le périmètre de la loi le commerce alimentaire de proximité. Le seuil de 200m² inclut principalement des enseignes franchisées autour de grands groupes de la grande distribution qui pourront s'appuyer sur l'expérience des franchisés pour l'établissement d'une convention avec les associations caritatives.

04. Transformer une partie des prêts garantis (PGE) par l'État en fonds propres

Une partie des prêts garantis par l'Etat sera transformée en quasi-fonds propres pour des milliers de TPE, PME et ETI. Au 13 novembre 2020, les banques ont accordé plus de 125 milliards d'euros de prêts garantis par l'État à plus de 600 000 entreprises. Cependant, tous ces prêts sont des bombes à retardement : d'après le syndicat des indépendants, 27% des entreprises qui ont obtenu un PGE l'ont déjà épuisé en novembre, afin de couvrir les charges courantes et de rembourser leurs dettes, et les trois quarts des TPE envisagent d'étaler le remboursement de leur prêt, car elles ne pourront pas le rembourser dans les délais fixés par leur banque. Le PGE ne représente qu'une avance pour les entreprises, et remplace leur chiffre d'affaires par de la dette. Avec l'incertitude économique, même si elles retrouvent leur volume d'affaires d'avant crise, les trésoreries devront supporter le remboursement de leur prêt et les nouvelles charges, ce qui conduira à de multiples faillites. Nous proposons donc de transformer une partie de ces dettes en prêts participatifs : un outil de financement à long terme qui s'apparente à un système d'avances que l'entreprise commencera à rembourser quand elle générera des bénéfices. Le prêt participatif a pour caractéristique d'être remboursé après tous les autres prêts, d'être de longue durée et assimilé à des fonds propres et non à de la dette. Sont éligibles à ce dispositif les très petites et petites entreprises qui répondent aux critères cumulatifs suivants : avoir épuisé tous leurs moyens d'endettement supplémentaire et se retrouver avec un besoin de restructu-

ration de leurs dettes ; avoir un niveau de trésorerie faible ; justifier d'une capacité de rebond. Ce fonds sera géré par Bpifrance, sous le contrôle et pour le compte de l'État, afin de racheter auprès des établissements prêteurs les prêts couverts par la garantie de l'État. Il permettra aux entreprises la transformation jusqu'à 25% du montant de leur prêts garantis par l'Etat, en prêt participatif, dans la limite d'un encours total de 40 000 euros.

05. Créer un crédit d'impôt relocalisation et exiger le remboursement des aides publiques aux entreprises qui délocalisent

Nous proposons de créer un crédit d'impôts relocalisation avec une exonération de l'impôt sur les sociétés durant trois ans pour les entreprises qui décident de réinstaller leur activité en France. Les collectivités territoriales doivent avoir un rôle clef pour définir des stratégies locales de réindustrialisation et de relocalisation (notamment par les pôles de compétitivité et les territoires d'industrie). En contrepartie, il faut **exiger le remboursement des aides publiques en cas de délocalisation d'une entreprise, en modifiant le code général des impôts**. Les entreprises qui décident de délocaliser leur production devront rembourser automatiquement les aides qu'elles se sont vu attribuer par l'État ou les collectivités territoriales pour développer leur activité. L'usine de Bridgestone à Béthune, qui menace aujourd'hui de fermer, a par exemple bénéficié de 620 000 euros d'aides régionales depuis 2008.

CONCILIER RELANCE ÉCONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Ce que la crise des Gilets jaunes comme la crise sanitaire et économique nous révèlent de plus saillant, c'est l'effondrement de notre appareil productif. A moyen terme, c'est la réindustrialisation de la France qui doit être notre priorité. Nous devons d'abord cibler les relocalisations de secteurs stratégiques, tels que les industries du médicament et de la santé, le numérique (intelligence artificielle, stockage des données, cloud, 5G...), l'énergie, l'alimentation, la sécurité et la défense. Outre le rétablissement de notre souveraineté dans les secteurs stratégiques, nous devons aussi bâtir un cadre favorable au développement d'une industrie prospère et innovante sur le territoire national. En menant les réformes structurelles pour rendre l'économie française compétitive sur le moyen terme, c'est la part de l'ensemble de l'industrie dans notre PIB qui doit à nouveau croître. L'adoption d'une véritable stratégie industrielle doit s'accompagner d'une revalorisation des salaires par un rapprochement entre salaire net et salaire brut. Les Républicains sont le parti de l'entrepreneuriat et du travail, de la performance économique et de la justice sociale.

06. Créer un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne et investir dans les secteurs stratégiques

Nous proposons de créer un fonds souverain français pour mobiliser l'épargne privée et investir dans les secteurs stratégiques. L'épargne des Français est considérable mais ne profite pas assez aux investissements stratégiques et aux entreprises françaises : 39% de l'ensemble des actions cotées françaises sont détenues par des non-résidents. Ce nouveau fonds souverain, établissement public ad hoc qui englobera notamment la BPI et les participations de l'État aujourd'hui gérées par l'Agence de l'État (représentant aujourd'hui environ 100 milliards d'euros) mobilisera l'épargne privée par un produit d'épargne attractif (en mobilisant ainsi au total jusqu'à 300 milliards d'euros). Il s'agit aussi de relocaliser l'actionariat de nos entreprises et de faire en sorte que la valeur ajoutée produite par les entreprises françaises bénéficie en priorité aux épargnants français.

Il faut également réorienter la recherche publique vers les secteurs industriels stratégiques : nous devons définir, à échéance quinquennale, quatre ou cinq grands secteurs stratégiques (défense, santé, transition énergétique, alimentation, industries de pointe...). La recherche publique devra être réorientée vers ces secteurs, en lien étroit avec notre tissu industriel. Au titre de l'année 2021, les dépenses dédiées à la recherche en sciences et technologies pluridisciplinaires représentent 25% du budget dédié à la recherche et à l'enseignement supérieur, les dépenses en matière de recherche en énergie et développement durable représentent 7%, la recherche dans le domaine de l'économie industrielle n'en représente que 2,7% et la recherche dans le domaine agricole seulement 1,3%.

Il faut enfin sanctuariser le crédit d'impôt recherche (CIR) et en simplifier l'accès pour les petites entreprises : actuellement, l'accès au CIR est réservé aux phases de recherche, développement et conceptualisation du produit. Afin de simplifier son accès pour les petites entreprises, il peut être envisagé d'élargir la mesure aux trois phases de vie d'un produit : la recherche, le développement et la conceptualisation. En effet, la phase de développement, souvent la plus onéreuse qui passe par la fabrication de prototype fonctionnel, ou de lignes de production n'est actuellement pas éligible au CIR. De même, il apparaît indispensable que la phase de marketing, vente, communication et mise en place des produits fabriqués et stockés puisse également faire l'objet d'un soutien.

07. Instaurer la priorité locale dans la commande publique

pour qu'elle bénéficie en priorité aux entreprises françaises, notamment dans la commande publique locale (les collectivités territoriales représentant 70% de l'investissement public). La commande publique est un outil de politique industrielle, comme le démontre par exemple la commande publique américaine. Il nous faut notamment fixer l'objectif d'atteindre en cinq ans 100% de produits français dans la restauration collective (administrations, établissements scolaires, hôpitaux, etc.).

08. Permettre aux entreprises de fixer elles-mêmes, par un référendum interne, le temps de travail qu'elles appliqueront

Les entreprises pourront s'adapter à l'évolution de leur carnet de commande et décider de modifier la durée hebdomadaire de travail de 35 heures jusqu'à 40 heures hebdomadaires. Cette modification sera décidée avec les salariés, par un simple référendum d'entreprise. L'Accord de performance collective (APC) permet aujourd'hui de déroger à la durée légale de travail hebdomadaire. Mais les conditions pour adopter un tel accord sont si strictes qu'elles en rendent l'application presque impossible : seulement quelque 300 accords ont été conclus en deux ans. En effet pour conclure un Accord de performance collective (dans les entreprises où il y a au moins un délégué syndical), il faut obtenir l'accord des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 50% des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles ou 30% et être validés par référendum d'entreprise, ce qui explique le faible nombre de dérogations à la durée légale de travail.

09. Simplifier drastiquement le Code du travail

Pour le rendre lisible et donner plus de souplesse aux entreprises. L'objectif doit être de le ramener à quelque 100 pages. Comme le recommandait le rapport de Robert Badinter, il ne devra contenir que les règles de base qui permettent d'encadrer l'organisation générale des relations de travail, à savoir les droits et les devoirs des employeurs et des salariés et les grands principes inhérents à la santé au travail. Le reste des dispositions, adaptables à chacune des entreprises, doit être renvoyé à la négociation.

Il convient aussi de garantir qu'aucune nouvelle norme nationale ne soit plus contraignante que les normes européennes, notamment en interdisant la surtransposition des directives européennes comme l'ont fait l'Italie ou la Suède. Nous simplifierons les règles administratives appliquées quotidiennement aux acteurs économiques en facilitant les démarches administratives avec la mise en place d'un guichet unique géré par les collectivités territoriales pour orienter les acteurs économiques en fonction de leurs besoins.

10. Baisser de 25 milliards d'euros les charges patronales pesant sur l'ensemble des salaires

Il est impératif d'engager une baisse massive des charges sociales à tous les niveaux de salaires, financée par un plan de réduction de la dépense publique. Le ciblage des baisses de charges sur les seuls bas salaires n'est pas efficace, notamment parce qu'il bénéficie moins directement à l'industrie (le salaire moyen y étant plus élevé que dans les services). Il faut donc baisser les charges patronales sur tous les niveaux de salaires.

Il faut aussi exonérer entièrement de droits de succession la transmission d'une entreprise familiale, en portant l'abattement du « pacte Dutreil » de 75% à 100% de la valeur des titres ou de la valeur de l'entreprise. Selon l'Institut Montaigne, le taux de transmissions intrafamiliales est seulement de 17% en France, contre 56% en Allemagne, 69% en Italie, et 90% en Suède. D'après une étude du Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI), la fiscalité française de la transmission est confiscatoire au regard de nos voisins européens. L'objectif de cette mesure est donc d'éviter que les héritiers d'un chef d'entreprise ne soient obligés, lors de son décès, de vendre tout ou partie de l'entreprise pour payer les droits de succession. Nous voulons assurer la pérennité du tissu économique français.

11. Augmenter de 5% le salaire net de 90% des ménages en divisant par deux la CSG pesant sur le travail

Nous rendrons ainsi 25 milliards d'euros à la France qui travaille. Pour un couple où chacun perçoit 2000 euros par mois, cela représentera 200 euros de salaire supplémentaire par mois. Il s'agit d'une mesure de justice car depuis trop longtemps, le pouvoir d'achat des Français augmente à peine plus que l'inflation et les gains de productivité ne se sont pas traduits par des augmentations salariales équivalentes. La division par deux de la CSG pesant sur le travail est aussi une mesure de justice parce qu'il est anormal que les chômeurs soient assujettis à un taux de CSG réduit alors que les Français qui travaillent paient la CSG à taux plein.

Selon les comptes de la Sécurité sociale, le rendement net de la CSG est de 100 milliards d'euros par an dont 71% pèsent sur les revenus du travail. Selon un rapport de la Cour des comptes de

février 2015, un tiers de ce montant est prélevé sur les 10% les plus aisés. Dès lors, la division par deux du taux de CSG sur les revenus du travail de 90% des ménages représentera de l'ordre de 25 milliards d'euros par an.

Il faut aussi annuler la hausse de CSG pour l'ensemble des retraités, car leur retraite est le fruit d'une vie de travail. 2 retraités sur 3 ont été appauvris à cause de la hausse injuste de CSG et de la désindexation des pensions de retraite décidée par Emmanuel Macron (d'après l'Institut des politiques publiques). L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraités représentera environ 2,8 milliards d'euros.

12. Défisiscaliser et exonérer de charges sociales la participation et l'intéressement

Le forfait social est une contribution patronale de 20% pesant sur la participation et l'intéressement représentant environ 5 milliards d'euros par an. Le gouvernement ne l'a supprimé que sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés. En le supprimant totalement, l'objectif est d'inciter fortement toutes les entreprises à verser une part de leurs bénéfices à leurs salariés sous forme d'intéressement ou de participation.

Nous inciterons également au partage de la plus-value de cession des startups avec leurs salariés. Lorsqu'une startup est vendue à prix d'or, il est juste que les salariés bénéficient d'une partie de la création de valeur à laquelle ils ont contribué. Nous ferons ainsi de la participation et de l'intéressement une ambition nationale pour tous les salariés et toutes les entreprises de France.

Il convient aussi de renforcer l'actionnariat salarié en permettant aux entreprises familiales de transmettre à titre gratuit 15% de leur capital à leurs salariés, comme le propose Croissance Plus. En contrepartie, les bénéficiaires s'engageront à bloquer les sommes transférées pendant au moins sept ans. Les PME et ETI qui veulent aujourd'hui s'engager dans cette voie subissent une fiscalité dissuasive de 60% de la valeur de transmission.

13. Conditionner le versement du RSA à au moins 10 heures hebdomadaires d'activité d'intérêt général

Les heures d'activité d'intérêt général pourront s'effectuer au sein d'une association ou d'une collectivité (en dehors des accidentés de la vie). Certains départements ont lancé des expérimentations réussies, sans pouvoir les généraliser en raison de la jurisprudence du Conseil d'Etat. Dans le Haut-Rhin, une expérimentation appelée «RSA-bénévolat» est en vigueur depuis 2017. Dans l'Aisne, une mesure similaire date de juin 2019. Le Conseil d'Etat avait précisé dans un arrêt du 15 juin 2018 que le bénévolat ne pouvait se faire que sur la base du volontariat. Nous changerons donc la loi afin de rendre obligatoires des heures d'activité d'intérêt général en contrepartie du RSA. Cela garantira aux allocataires un lien constant avec le monde du travail et facilitera leur insertion professionnelle.

14. Favoriser l'accès à la propriété des locataires de HLM

Nous proposons d'expérimenter la mise en vente par les bailleurs sociaux de 5% des logements sociaux chaque année, via les conventions d'utilité sociale signées entre l'État et les bailleurs sociaux. Le bailleur vendra des appartements de HLM aux locataires volontaires ; le locataire contractera un prêt dont le remboursement mensuel correspondra au loyer ; la banque hypothéquera le bien pour sécuriser son prêt, et le locataire deviendra définitivement propriétaire à l'issue du crédit. Le bailleur récupèrera ainsi de l'argent, et pourra par exemple en affecter pour construire et rénover des logements sociaux. Par exemple, un locataire qui a un loyer de 400 euros par mois pourra ainsi faire un emprunt de 80 000 euros sur 20 ans pour acquérir son logement. Le remboursement mensuel de son emprunt n'excédera pas le montant de son ancien loyer (400 euros) et le bailleur récupèrera 80 000 euros. Cela dégagera des milliards d'euros pour construire et rénover des logements sociaux et permettra aussi de substantielles économies.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Renforcer le contrôle des investissements étrangers dans nos secteurs stratégiques : toutes les entreprises considérées comme stratégiques devront être protégées par un strict contrôle des investissements étrangers (dont le Parlement devra vérifier l'effectivité). Nous proposons de créer un comité pour l'investissement étranger français, sur le modèle du *Committee on Foreign Investment in the United States* (CFIUS). Le CFIUS est une structure interministérielle chargée d'examiner tout projet de fusion, d'acquisition ou de reprise pouvant mener au contrôle d'une entreprise américaine par une entité étrangère, dans le but d'en évaluer l'impact sur la sécurité nationale. Le dispositif repose sur un mécanisme d'autorisation préalable. Le CFIUS peut s'autosaisir d'une opération, à tout stade du processus.

Développer massivement l'apprentissage. Il est urgent de soutenir l'apprentissage en France, qui permet une vraie insertion dans la vie professionnelle (74% de taux d'insertion en 2019). Pour cela, nous proposons de :

- **mettre fin au collège unique** et permettre l'apprentissage dès 14 ans comme en Allemagne.

- **instaurer un dispositif “zéro charge patronale” pour tout recrutement d’un apprenti.** Le gouvernement a mis en place, dans son plan de relance, une aide financière de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans, et de 8 000 euros pour un apprenti majeur. Il est préférable de transformer ce dispositif en une exonération de charges pérenne.
- **réaffirmer le rôle des régions** en leur octroyant le pilotage de l’apprentissage en permettant un accompagnement sur mesure des formations au sein de chaque région.
- **étendre le soutien financier des étudiants aux apprentis,** en créant un ticket restaurant dédié qui leur permettra d’obtenir un financement alimentaire équivalent à celui proposé par le CROUS sur les campus universitaires.

Mettre en place un ticket-carburant, sur le modèle du ticket-restaurant, afin de soutenir ceux qui sont contraints d’utiliser leur voiture pour aller travailler. Il sera entièrement désocialisé et défiscalisé dans la limite de 100 euros par mois, pris en charge pour moitié par l’employeur et pour moitié par le salarié. Les tickets-carburant concerneront les entreprises des zones rurales, hors du ressort territorial d’une autorité organisatrice de la mobilité inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Les 7 salariés sur 10 qui prennent leur voiture pour aller travailler (selon l’INSEE) sont les grands oubliés de la politique d’Emmanuel Macron. Aujourd’hui, la prise en charge obligatoire de 50% du coût des transports publics par les entreprises bénéficie avant tout aux habitants des grandes villes. Ce ticket-carburant (jusqu’à 100 euros par mois) aura jusqu’à 13 millions de bénéficiaires. En Allemagne, il existe déjà la possibilité d’accorder aux salariés des tickets-carburant d’un montant de 44 euros par mois. Par ailleurs, le versement mobilité sera ciblé sur les seules entreprises dont les salariés ont la possibilité d’utiliser les réseaux de transport public.

ASSUMER LA PRÉFÉRENCE EUROPÉENNE

Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne sur les produits importés. Il s'agira de taxer les émissions de carbone rendues nécessaires pour la production et le transport des produits importés en Europe. Face à la quantité de produits importés d'autres continents exemptés de quotas carbonés européens, la taxe carbone aux frontières de l'Union européenne est un outil pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre : les importations de CO₂ dans l'Union européenne sont estimées entre 1,8 et 2,1 milliards de tonnes par an. Cette taxe permettra également de lutter contre la concurrence déloyale et de renforcer la compétitivité de nos entreprises, en protégeant ainsi nos emplois.

Imposer la réciprocité dans l'ouverture des marchés publics : tant qu'un pays étranger comme la Chine refusera d'ouvrir ses marchés publics aux entreprises européennes, il faudra fermer les nôtres à ses entreprises. Le taux d'ouverture des marchés publics de l'Union européenne aux entreprises étrangères avoisine 95%, contre 32% pour les États-Unis, 28% pour le Japon, 16% pour le Canada et 0% pour la Chine ou la Russie.

Réviser le droit de la concurrence européen en assumant la préférence européenne : il ne faut plus traiter sur un pied d'égalité les entreprises européennes soumises à l'interdiction des aides d'État et les entreprises non européennes qui n'ont pas à respecter ces règles. La Commission européenne doit favoriser les entreprises européennes : la constitution de champions européens doit être une priorité, quitte à limiter la concurrence au sein de l'Union européenne. Il faut aussi favoriser et préserver l'actionnariat européen des entreprises européennes. Il n'est pas acceptable que les autorités de la concurrence ne fassent aucune différence entre une entreprise européenne et une entreprise chinoise.

ANNEXE : PLAN DE FINANCEMENT

Réduire les fraudes sociale et fiscale, les dérives de l'assistanat, les dépenses publiques inefficaces et les incitations à l'immigration

En 2019, la France avait déjà le 5^e taux d'endettement de l'Union européenne et était l'un des seuls pays européens à continuer à augmenter sa dette. Juste avant la crise sanitaire, la dette française avait déjà franchi les 100% du PIB. En 2020, elle explose et devrait approcher les 120% du PIB. Avec son plan de relance, Emmanuel Macron laisse entendre que l'argent public (qu'il provienne de l'endettement français ou européen) tombe du ciel. Pourtant, les milliards d'euros déversés par le gouvernement se payeront d'une manière ou d'une autre. Ce n'est pas « un cadeau pour la France » comme le prétend le Premier ministre, mais un endettement supplémentaire réalisé au nom des Français. Si nous voulons garantir l'avenir de la France, nous devons prévoir un plan de rétablissement des finances publiques. C'est une question de souveraineté. L'endettement public peut être légitime lorsqu'il permet d'investir pour l'avenir ; il est inacceptable quand il sert pour l'essentiel à payer des dépenses de fonctionnement ou des aides sociales. Nous avons identifié quatre grands axes d'économies : la réduction des fraudes sociale et fiscale, la limitation des dérives de l'assistanat, la suppression des dépenses publiques inefficaces et des incitations à l'immigration.

- **Nous engagerons une lutte acharnée contre la fraude fiscale et sociale, en instaurant une “tolérance zéro” contre les fraudeurs :** les fraudeurs fiscaux seront interdits de crédits d'impôt sur le revenu pendant cinq ans, et les fraudeurs sociaux seront interdits d'allocations sociales pendant cinq ans. Nous multiplierons les contrôles pour mettre fin à la fraude documentaire des individus nés à l'étranger. Nous doublerons l'amende pour fraude aux prestations sociales à 10 000 euros.

Nous mettrons en place les recommandations du rapport de la commission d'enquête sur la lutte contre les fraudes aux prestations sociales (septembre 2020) présidée par Patrick Hetzel :

- **Création d'une carte vitale biométrique** et mise en place d'une liste de pays pour lesquels l'état civil n'est pas considéré comme fiable, avec des vérifications régulières de l'identité des bénéficiaires de prestations.
- **Création d'une agence de lutte anti-fraude** dotée notamment de pouvoirs d'audit, de conseil et d'injonction à l'égard des organismes de protection sociale. À titre d'exemple, pour lutter contre les abus de certains allocataires, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes a créé en 2011 une brigade anti-fraude au RSA. D'après un bilan fait au 17 septembre 2020, grâce à cette politique, le département a détecté de nombreux abus et économisé 78 millions d'euros.
- **Création d'un Code de la répression de la fraude sociale** et conférer aux agents des organismes de protection sociale des prérogatives d'officiers de police judiciaire leur permettant notamment de procéder à l'audition libre de suspects.
- **Création de critères fiables pour contrôler la preuve de résidence des étrangers en France**, en les restreignant aux seules données contenues dans les bases certifiées AGDREF (Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France) et Visabio (pour les demandeurs de visas).

■ **Nous lutterons contre les dérives de l'assistantat :**

- **Création d'une aide sociale unique plafonnée à 75% du SMIC** (5 milliards d'euros d'économies par an sur les seuls coûts de gestion). Il existe aujourd'hui 47 aides sous conditions de ressources dont le coût avoisine 100 milliards d'euros. Cette aide sociale unique personnalisée sera plafonnée à 75 % du SMIC (hors handicap et politique familiale) pour que le travail et l'effort rapportent toujours plus que l'assistantat.
- **Sanctions contre ceux qui abusent de l'assurance chômage en refusant de chercher un emploi** (1 milliard d'euros d'économies potentielles par an). Selon une étude de Pôle emploi d'août 2018, 8% demandeurs d'emploi indemnissables par l'Assurance chômage ne recherchent pas activement un emploi (soit plus de 250 000 personnes).

Pourtant, il n'y a eu que 14 000 sanctions en 2016, consistant en une radiation de 15 jours. Selon un rapport du Sénat de 2016, près d'un million de sanctions sont prononcées tous les ans en Allemagne alors que le chômage y est beaucoup plus faible. La sanction moyenne est de 110 euros par mois, soit un total de l'ordre de 1,3 milliard d'euros par an.

■ **Nous lancerons un grand plan de modernisation de l'action publique et de réduction des gaspillages de l'argent public, comprenant notamment :**

➤ **Rapprochement progressif du temps de travail dans la fonction publique de celui du secteur privé** (2,4 milliards d'euros d'économies la première année, 10,6 milliards d'euros par an à terme dont la moitié sera consacrée à des revalorisations salariales à l'engagement), en supprimant la surrémunération des temps partiels (800 millions d'euros d'économies par an) et en instaurant trois jours de carence comme pour les salariés du privé (400 millions d'économies par an).

➤ **Suppression des dépenses de fonctionnement superflues** en rationalisant le parc immobilier public (1 milliard d'euros d'économies par an), en optimisant les achats publics (500 millions d'euros d'économies par an), en accélérant la numérisation des administrations (500 millions d'euros d'économies par an) et en vendant la moitié du parc automobile administratif non opérationnel (500 millions d'euros d'économies par an).

■ **Nous supprimerons les incitations à l'immigration :**

➤ **Généralisation du recours aux tests radiologiques osseux pour déterminer l'âge des étrangers prétendant au statut de mineurs isolés** et ainsi à l'Aide sociale à l'enfance (ils sont désormais 40 000 - contre 264 en 1999 - et coûtent aux départements 2 milliards d'euros par an). En cas de refus de passer le test, il y aura présomption de majorité et expulsion du territoire national.

➤ **Création d'une Aide médicale d'urgence (AMU) en remplacement de l'AME** pour ne prendre en charge que les soins d'urgence des immigrés illégaux (23 pays européens sur 27 ne prennent en charge que les soins d'urgence). Cela représenterait quelque 800 millions d'euros d'économies par an.

➤ **Conditionnement de l'accès des étrangers aux prestations sociales non contributives à cinq années de cotisations en France.** Des conditions de durée de résidence existent déjà pour le RSA (5 ans) et l'ASPA (10 ans) mais il n'existe aucune condition de durée de cotisation, ce qui signifie qu'un étranger n'ayant jamais cotisé en France peut bénéficier de ces prestations. En 2015, on comptait 232 000 étrangers extra-européens parmi les 1 700 000 bénéficiaires du RSA (13,5%), ce qui représente de l'ordre de 1,2 milliard d'euros par an. En 2016, parmi les 69 000 bénéficiaires de l'ASPA n'ayant jamais cotisé, 21 400 (31%) sont des étrangers extra-européens, soit 200 millions d'euros par an. Pour les aides au logement, il n'existe même pas de durée minimale de résidence. L'accès des étrangers à toutes les prestations sociales non contributives (qui représentent environ 125 milliards d'euros par an), sera conditionné à une durée minimale de cotisations de 5 ans.

■ Par ailleurs, le 12 décembre 2019, nous avons présenté un **contre-projet de réformes des retraites**, comprenant l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite, la suppression des régimes spéciaux déficitaires et le rapprochement des retraites publiques des retraites privées (quelque 30 milliards d'euros d'économies à terme).

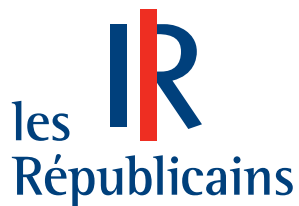
Premier chiffrage des économies : 5 milliards d'euros par an par l'aide sociale unique, 1 sur l'assurance chômage, 10 sur les fraudes, 10 sur le temps de travail et les effectifs d'emplois publics, 2,5 sur les dépenses de fonctionnement, 1 sur l'Aide sociale à l'enfance, 1 sur l'Aide médicale d'État, 5 sur les prestations sociales aux étrangers, 30 sur les retraites.

Soit un total de 65 milliards d'euros par an, supérieur aux baisses de prélèvements obligatoires que nous proposons (TVA, charges sociales, CSG et forfait social). Ces baisses de prélèvements obligatoires ainsi que les réformes structurelles que nous engagerons permettront d'augmenter la croissance potentielle et donc de réduire à terme le ratio dette publique/PIB.

Contacts :

Presse : servicepresse@republicains.fr - 01.40.76.60.44

Etudes : forums@republicains.fr - 01.40.76.62.75



Retrouvez toute notre actualité sur
www.republicains.fr